



No de résolution  
ou annotation

5 février 2024

2024-29

2024-30

**Province de Québec**  
**Municipalité du canton de Saint-Godefroi**  
**MRC de Bonaventure**

À la séance ordinaire du Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, tenue à la salle Eugène Anglehart ce cinquième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures :

Sont présent(e)s : Johanne Horth  
Georges Chapados  
France Grenier  
Laurette Grenier  
Sylvie Lecourtois  
Nancy Huard

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du maire, M. Gérard Litalien.

Assistent également à la séance : Nancy Castilloux, directrice générale par intérim et Lumina Horth, greffière-trésorière.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour suivant soit adopté, tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du 23 janvier 2024
3. Approbation des comptes à payer de janvier 2024
4. Demande de dons
5. Lecture de la correspondance
6. Dossiers des élus
7. Achats en commun
8. Engagement pour la préservation de la biodiversité
9. Adhésion de l'URLS GÎM 2024-2025
10. Régie intermunicipale de transport Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine – Quote-part des municipalités – Adapté 2024
11. Eurovia Québec Construction inc. – *Libération Finale* – Projets TECQ et PVAL
12. Nomination de Lumina Horth, au poste de directrice générale et greffière-trésorière
13. Registre des entreprises - Mise à jour des nouveaux employés de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi
14. Voirie ( )
15. Période de questions
16. Levée de la séance ordinaire du 5 février 2024

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du 23 janvier 2024 soient adoptés tels que rédigés et lus.



2024-31

No de résolution  
ou annotation

### APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2024

Il est proposé par la conseillère Sylvie Lecourtois et résolu à l'unanimité que le certificat numéro 02-2024 au montant de 13 675,89 \$ et prélèvements au montant de 2 575,01 \$ et certificat numéro 02A-2024 au montant de 22 853,34 \$ et certificat numéro 02B-2024 au montant de 413,04 \$ soient acceptés et la directrice générale par intérim est autorisée à les payer.

### DONS

Aucune demande.

### LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

2024-32

### DÉSIGNATION D'UN PRO-MAIRE

Attendu qu'en vertu de l'*article 116 du Code municipal du Québec* :

*« Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers ou conseillères comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. »*

Pour ce motif, il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi désigne madame **Laurette Grenier** à titre de maire suppléant.

2024-33

### ACHATS EN COMMUN

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de St-Godefroi profite de l'opportunité de faire front commun avec la MRC de Bonaventure pour obtenir les meilleurs prix possibles concernant l'achat en commun d'asphalte froide (cold Patch) (quantité : deux (2) palettes) et pour le traçage de ligne de démarcation routière.

2024-34

### ENGAGEMENT POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

**CONSIDERANT** que la biodiversité est un élément essentiel du milieu de vie des animaux et des plantes et qu'elle fournit des biens essentiels à la société humaine;

**CONSIDERANT** que la communauté scientifique mondiale signale un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;



No de résolution  
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2024-35

**CONSIDERANT** qu'au cours de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP-15) qui s'est tenue en décembre 2022 à Montréal, le gouvernement du Québec a pris un engagement formel dans l'atteinte des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal auprès de la communauté internationale;

**CONSIDERANT** que l'atteinte des cibles nationales et internationales pour préserver la biodiversité dépend de la volonté, de l'action commune et de la coopération de chaque organisation et chaque individu;

**CONSIDERANT** que plusieurs États, villes et organismes partout dans le monde ont déjà fait part de leurs engagements formels pour la protection de la biodiversité;

**CONSIDERANT** que le Gouvernement du Québec développe présentement le Plan nature 2030 pour guider et soutenir la société québécoise dans l'atteinte des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité;

**CONSIDERANT** que la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population gaspésienne en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

**CONSIDERANT** que l'ensemble des acteurs de la Gaspésie sont également sollicités et appelés à s'engager et agir pour la préservation de la biodiversité.

**Il est proposé par** la conseillère France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de St-Godefroi s'engage :

À contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et soutenir la mise en œuvre du Plan nature 2030;

À travailler en concertation avec le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

#### **ADHÉSION DE L'URLS GÎM 2024-2025**

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de St-Godefroi adhère à l'URL GÎM 2024-2025 et autorise le paiement de 85,00 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

QUE les conseillères, **France Grenier et Laurette Grenier**, soient mandatées pour représenter la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi auprès de l'organisme.

2024-36

#### **PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ**

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine



No de résolution  
ou annotation

est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par la conseillère Johanne Horth, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité du Canton de Saint-Godefroi, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité du Canton de Saint-Godefroi confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2024 par une contribution financière de 1001,00 \$.

2024-37

**EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. – LIBÉRATION FINALE – PROJETS TECQ ET PVAL**

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de St-Godefroi autorise le paiement à Eurovia Québec Construction inc. pour la *libération finale* des projets **TECQ** et **PVAL**, au montant de 119 771,96 \$.

2024-38

**NOMINATION DE LUMINA HORTH AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Il est proposé par la conseillère France Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de St-Godefroi de nommer Lumina Horth au poste de directrice générale et greffière-trésorière à compter du 5 février 2024, et de mandater M. Gérard Litalien, maire à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, le contrat de travail.

2024-39

**ACCÈS À L'INFORMATION**

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de St-Godefroi nomme Lumina Horth à titre de responsable de l'accès de document et à la protection de renseignements personnels.

2024-40

**REGISTRAIRE DES ENTREPRISES – MISE À JOUR**

Il est proposé par le conseiller Georges Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de St-Godefroi informe le Registraire des entreprises des modifications suivantes :

- M. Gérard Litalien, maire
- Mme Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière



2024-41



N° de résolution  
ou annotation

## PERIODE DE QUESTIONS

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Georges Chapados que la séance soit levée à 19h35.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

   
Gérard Litalien Lumina Horth  
Maire Directrice générale et greffière-trésorière